

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



EMBASSY OF THE REPUBLIC
OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

14, Amaliastraat
2514 JC THE HAGUE
Tél. 070 / 346.97.15
Fax 070 / 365.29.79
www.cameroon-embassy.nl

Allocution de
S.E. Madame Odette Melono,
Ambassadeur du Cameroun,
à l'occasion de la remise officielle de cadeaux
par la République du Cameroun à la
Cour Pénale Internationale,

Vendredi, 20 novembre 2009

Excellence Monsieur le Président ,

Excellence Madame la Première Vice-Présidente,

Excellence Monsieur le Procureur,

Excellences Mesdames et Messieurs les Juges,

Mesdames et Messieurs;

C'est avec un réel plaisir que je me trouve ce matin, ici, au siège de la Cour Pénale Internationale, vénérable institution que s'est donnée la communauté internationale pour lutter contre le règne de l'impunité.

Mesdames, Messieurs les Juges, je suis honorée de votre présence.

Monsieur le Président;

Madame la Première Vice Présidente;

Au nom du Gouvernement de la République du Cameroun, je vous adresse mes plus sincères remerciements pour l'organisation de cette belle cérémonie de remise des présents, somme toute modestes, offerts par le Gouvernement camerounais à la Cour Pénale Internationale. Il s'agit en l'occurrence des ouvrages juridiques et d'un tableau en tissu d'écorce d'arbre appelé *Obom*, réalisé par un artiste camerounais de renom.

Monsieur le Président,

Du 12 au 16 octobre 2009, la Juge Fatoumata Dembele, en sa

qualité de Première Vice Présidente de la Cour Pénale Internationale, a effectué une visite officielle au Cameroun. Et à cette occasion, Madame la Vice Présidente s'est entretenue avec nos plus hautes Autorités au premier rang desquelles, au nom du Président de la République, S.E. Paul Biya, le Premier Ministre; le Premier Président de la Cour Suprême; le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale et le Vice Premier Ministre, Ministre de la Justice.

Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour souligner combien les différents responsables des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire de mon pays ont apprécié cette visite, qui aura permis au Cameroun, État non partie au Statut de Rome, de s'informer à bonne source sur des sujets aussi divers que les situations déferées à la Cour tant par les États que le Conseil de Sécurité; les droits accordés aux victimes, aux témoins et à la défense; le principe de complémentarité de la Cour avec les juridictions nationales ou encore l'application par le Conseil de Sécurité de l'article 16 du Traité de Rome.

Monsieur le Président,

La création de la Cour Pénale Internationale a été saluée par l'ensemble de la communauté internationale comme l'avènement d'une institution permanente et à vocation mondiale de répression des crimes les plus graves. Cependant, sa fixation sur les crimes de sa compétence commis sur le seul continent africain a suscité des interrogations, voire des critiques que le dialogue constructif engagé à la faveur de la récente visite de la Première Vice Présidente à Yaoundé, peut utilement dissiper.

Le Cameroun est convaincu que le succès de la Cour, de ses activités et bien évidemment de l'universalité à laquelle elle aspire, dépendent dans une large part de sa capacité à coopérer mais également à dialoguer avec les États, y compris les États non parties.

Monsieur le Président,

Je ne saurais conclure mon propos sans remercier tout particulièrement Madame la Première Vice Présidente pour la grande disponibilité dont elle a fait montre durant son séjour en terre camerounaise et pour la qualité des échanges qu'elle a eus avec ses interlocuteurs , dans un climat franc, constructif et fructueux.

Je vous remercie.